

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 03 AVRIL 2018

Date de convocation : 26/03/2018 **2018 - 021**
Nombre de Conseillers :
en exercice : 10 en présence : 9 votants : 9

L'an deux mil dix-huit, le trois du mois d'avril à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : V. LEROY

Absents non excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°21 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LES COMMUNE DE VARESNES, PONTOISE-LES-NOYON ET MORLINCOURT POUR LE DEDOMMAGEMENT DES CHARGES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays Noyonnais se désengage de sa participation au dédommagement des charges liées aux fluides pour l'utilisation des locaux pour la restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre 2017. Il avait proposé de faire une convention de participation des communes de Varesnes et de Pontoise-les-Noyon ou du SIRS pour palier à ce manque de recettes.

Le Maire a rencontré les maires des communes de Varesnes et Pontoise-les-Noyon ainsi que le président du SIRS afin d'étudier ce problème et il a été décidé, d'un commun accord, que le SIRS n'interviendrait pas dans le dédommagement des charges liées aux fluides, à l'achat du matériel et à l'entretien des locaux de la restauration scolaire du regroupement. La convention sera donc signée entre les communes de Varesnes, Pontoise-les-Noyon et Morlincourt.

Il présente le projet de cette convention et son contenu (versement forfaitaire, versement en une fois, participation également à l'achat du matériel et à l'entretien des locaux, ...) et propose de fixer le montant de la participation financière.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu la nécessité de la mise en place d'une convention de participation financière entre les commune de Varesnes, Pontoise-les-Noyon et Morlincourt pour le dédommagement des charges liées aux fluides de la restauration scolaire, à l'achat du matériel et à l'entretien des locaux ;

Vu la convention fixant les modalités de répartition financière et son montant ;

2018 - 021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 voix pour) :

- Approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière entre les commune de Varesnes, Pontoise-les-Noyon et Morlincourt pour le dédommagement des charges liées aux fluides de la restauration scolaire, à l'achat du matériel et à l'entretien des locaux;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes, et à signer tous les documents s'y rattachant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 03 avril 2018.

Le Maire,



Daniel CHARLET

Daniel CHARLET

